



REGLEMENT DE LA 2^{ème} « MINI-NUIT DES GROS MOLLETS »

Article 1 - Généralités

L'association « VELO PASSION HEIMSBRUNN » organise le samedi 4 juin 2011 la deuxième randonnée « Mini-Nuit des Gros Mollets » réservée aux jeunes nés entre 1997 et 2002.

Article 2 – Description

La « Mini-Nuit des Gros Mollets » consiste à parcourir individuellement une ou deux boucles de 9 kms selon la catégorie :

Catégorie 1 : Pupilles (jeunes nés 2001 et 2002) : 1 boucle de 9 kms

Catégorie 2 : Benjamins (jeunes nés en 1999 et 2000) : 1 boucle de 9 kms

Catégorie 3 : Minimes (jeunes nés en 1997 et 1998) : 2 boucles de 9 kms

Article 3 - Epreuve

Epreuve de VTT sur un circuit entièrement balisé.

Dénivelé total de la boucle env. 150 m

Départ : samedi 4 juin 2011 à 17h30 précises pour toutes les catégories

Article 4 - Organisation

L'Organisateur de la « Mini-Nuit des Gros Mollets » est l'association «VELO PASSION HEIMSBRUNN».

L'organisation se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure. L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. La course est limitée à 150 vététistes.

Article 5 - Parcours

La « Nuit des Gros Mollets » se déroule en milieu naturel entre Heimsbrunn, Hochstatt, Froeningue et Galfingue (Lindenholtz, Igelsbach, Rotherstrisch).

Article 6 - Equipes et concurrents

Chaque inscription est individuelle. L'inscription se fait auprès de l'association « VELO PASSION HEIMSBRUNN ». Un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT datant de moins de 6 mois ou la présentation d'une licence sportive est obligatoire. L'âge minimum pour participer est de 8 ans révolus. Chaque vététiste doit faire remplir et signer le bulletin d'inscription (au verso) par l'un de ses parents.

Article 7 - Matériel

Liste du matériel à prévoir par coureur :

- 1 VTT en bon état

- 1 casque VTT

Matériel fourni par l'organisation : plaque de cadre.

Article 8 - Assurance

Le concurrent doit être en possession d'une responsabilité civile et individuelle d'accident garantissant les risques inhérents à sa participation à la « Mini-Nuit des Gros Mollets ». L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident de tout type (matériel, vol ou physique).

Article 9 - Principe du déroulement de l'épreuve

Le départ officiel aura lieu au Complexe Sportif de Heimsbrunn à 17h30 précises.

Le type de départ sera un départ groupé pour l'ensemble des vététistes.

Le vainqueur sera celui ou celle qui aura parcouru le plus rapidement la ou les boucles de 9 kms en fonction de sa catégorie. Le retrait des dossards et la vérification du matériel se fera le samedi 4 juin 2011 de 16h à 17h15. Les consignes seront données à 17h20.

Article 10 - Classement

Les arrivées seront établies en fonction d'un classement par catégorie. Les premiers seront récompensés (coupe et récompenses diverses) après validation des résultats par les commissaires de la FSGT.

Article 11 - Sécurité et secours

En cas d'accident d'un concurrent, le coureur suivant doit donner l'alerte au point de contrôle le plus proche. Dans le cas d'un problème sérieux sur un point précis, l'organisation se réserve le droit de modifier partiellement le parcours.

La direction de course pourra interrompre l'épreuve en cas d'intervention des services de secours. Dans ce cas, les concurrents seraient pointés au PC de course et les écarts seraient pris en compte à la fin de l'épreuve.

Article 12 - Inscription

Le vététiste qui désire participer à la « Mini-Nuit des Gros Mollets » doit renvoyer aux organisateurs le bulletin d'inscription dûment rempli et signé accompagné du chèque d'inscription et d'un certificat médical datant de moins de 6 mois (ou présenter une photocopie de leur licence).

Les frais d'inscription sont de 3€ pour tous les coureurs licenciés ou non (à l'exception des membres du Club Vélo Passion Heimsbrunn qui bénéficient d'un tarif préférentiel). Ils donnent droit gratuitement au ravitaillement durant toute l'épreuve (boissons, barres céréales ...)

En option, une photo numérique de chaque participant, prise lors la « Mini-Nuit des Gros Mollets » par un photographe, est proposée moyennant 2 €. Elle sera envoyée par mail dans les jours suivants l'épreuve sous réserve d'avoir communiqué une adresse mail lisible, active et valide.

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'inscription, le parent valide le fait que son enfant se soumet aux dispositions du présent règlement.

Article 13 - Annulation / Remboursement

Les droits d'engagement seront retournés :

- aux candidats non acceptés

- en cas d'annulation de la course

Les vététistes ne se présentant pas à l'épreuve ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Article 14 - Contact et informations

Frédéric GOSSOT tél : 06 83 61 84 32

Jean-Luc BRINGEL tél : 06 73 71 39 17

www.velopassionheimsbrunn.fr